



Communiqué

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

Dans le cadre de notre programme de sensibilisation, la Division prévention du Service des incendies effectue des visites résidentielles pour s'assurer que les bâtiments soient sécuritaires. Si vous êtes absent lors de leur visite, vous trouverez une affichette comportant le logo du Service incendie à votre porte vous indiquant de prendre rendez-vous.

Les préventionnistes s'assurent que vos avertisseurs de fumée sont fonctionnels et ont moins de 10 ans. Selon la réglementation en vigueur, un avertisseur de monoxyde de carbone est exigé dans les résidences avec un chauffage à combustion ou un garage attaché.

La Division prévention joue un rôle primordial pour la sensibilisation auprès de la population au quotidien. Saviez-vous que 92 % des incendies sont reliés à une erreur humaine ? Au cours de 2019, nous prévoyons effectuer près de 700 visites de prévention sur le territoire de Roxton Pond et de Ste-Cécile-de-Milton.

D'ailleurs, vous trouverez dans l'article 8 du RÈGLEMENT CONCERNANT LES INTERVENTIONS DU SERVICE MUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE, AINSI QUE LA PRÉVENTION DES INCENDIES, les renseignements relatifs à votre responsabilité en tant que citoyen et citoyenne de collaborer avec le Service des incendies à des fins d'inspection. Prendre note que le règlement municipal est disponible sur le site Internet de votre municipalité.



Québec 

Stéphane Dufresne T.P.I.
Directeur adjoint/Préventionniste
sdufresne@roxtonpond.ca
Bureau. 450-372-6875 ext.264
